



Fonds de financement de la protection  
complémentaire de la couverture universelle  
du risque maladie

**APPEL A PROJET DE RECHERCHE DU 30/06/2017**

**N° 01-2017-FCMUC**

**ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA DEPENSE MOYENNE CMU-C  
PAR BENEFICIAIRE**

■ **Date limite de réception**

La date limite de réception des projets est fixée au lundi 24 juillet, 18 heures

Les projets doivent être envoyés par mail (document Word ou pdf) à : [accueil@fonds-cmu.gouv.fr](mailto:accueil@fonds-cmu.gouv.fr)

■ **Contenu de la candidature**

Les dossiers devront être rédigés en langue française et comporter les éléments suivants :

- Résumé du projet de recherche incluant une présentation des méthodes ;
- Présentation de la structure répondante et références scientifiques des chercheurs ou personnes travaillant à la recherche ;
- Présentation du planning prévisionnel des travaux
- Présentation détaillée du coût de la recherche.

Les modèles de documents sont présentés en annexe.

■ **Renseignements complémentaires**

Pour le contenu de l'appel à projets :

- Marianne Cornu-Pauchet, directrice du fonds CMU-C, [marianne.cornu-pauchet@fonds-cmu.gouv.fr](mailto:marianne.cornu-pauchet@fonds-cmu.gouv.fr)
- Stéphane Runfola, conseiller technique, [stephane.runfola@fonds-cmu.gouv.fr](mailto:stephane.runfola@fonds-cmu.gouv.fr)
- Sara Donati, conseillère technique, [sara.donati@fonds-cmu.gouv.fr](mailto:sara.donati@fonds-cmu.gouv.fr)

Pour les aspects administratifs

- Muriel Angèle, conseillère technique, [muriel.angele@fonds-cmu.gouv.fr](mailto:muriel.angele@fonds-cmu.gouv.fr)

## 1. Contexte<sup>1</sup>

---

### ■ Présentation du Fonds CMU-C et de la CMU-C

Le Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie (Fonds CMU-C) est un établissement public national à caractère administratif créé par la loi CMU du 27 juillet 1999. Il finance la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS), dispositifs permettant aux personnes ayant de faibles ressources d'accéder à une assurance complémentaire santé. Le fonds suit et évalue le fonctionnement de ces dispositifs et, à ce titre, formule des propositions d'amélioration.

Le financement de la CMU-C et de l'ACS est assuré par la taxe de solidarité additionnelle dont sont redevables les organismes complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurances, institutions de prévoyance).

La CMU-C prend en charge le ticket modérateur de tous les soins médicalement prescrits et remboursables par l'assurance maladie à hauteur de 100 % du tarif de responsabilité de la sécurité sociale (consultations, médicaments, hospitalisation, etc.).

Elle offre la prise en charge d'une paire de lunettes par an, des prothèses dentaires, des frais d'orthodontie, des dispositifs médicaux et des audioprothèses. La prise en charge se fait à hauteur de forfaits fixés venant en complément des tarifs de la sécurité sociale.

Les bénéficiaires de la CMU-C ont un droit à la dispense totale d'avance des frais et ne peuvent se voir facturer de dépassements d'honoraires.

### ■ Les bénéficiaires de la CMU-C

En 2016, 5,49 millions de personnes bénéficient de la CMU-C pour l'ensemble des régimes d'assurance maladie<sup>1</sup>.

Les bénéficiaires de la CMU-C des trois principaux régimes (CNAMTS, RSI, CCMSA) représentent 7,4 % de la population en métropole et leur densité est quatre fois supérieure dans les Dom, 31,2 %.

En métropole, le Nord, le Sud-Est et la région parisienne concentrent les départements ayant la plus forte densité de bénéficiaires, entre 8,0 % et 14,5 %. Les quatre premiers départements ont des taux de bénéficiaires supérieurs à 10 % : Nord, 12,3 %, Seine-Saint-Denis, 14,5 %, Bouches-du-Rhône, 11,1 % et Pas-de-Calais, 11,3 %.

La population des bénéficiaires de la CMU-C au régime général est composée pour moitié d'adultes de 20 à 59 ans et pour 44 % d'enfants et de jeunes de moins de 20 ans, alors qu'en population générale, ces tranches d'âge représentent moins de 25 % chacune du total de la population.

### ■ La dépense moyenne par bénéficiaire

La CMU-C peut être gérée, au choix du bénéficiaire, par son organisme d'assurance maladie ou par un organisme complémentaire agréé.

La dépense totale pour la part CMU-C<sup>2</sup> est estimée à 2,2 milliards d'euros en 2016, tous opérateurs de gestion confondus, soit une dépense par bénéficiaire<sup>3</sup> de 406 €, en baisse de 1,1 % par rapport à 2015. Pour les régimes d'assurance maladie, le coût moyen s'établit à 410 €, en recul de 1,4 % ; il est de 372 € pour les organismes complémentaires.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détails, cf. rapport d'activité 2016 du Fonds CMU-C, [http://www.cmu.fr/fichier-utilisateur/fichiers/Rapport\\_activite\\_2016.pdf](http://www.cmu.fr/fichier-utilisateur/fichiers/Rapport_activite_2016.pdf).

<sup>2</sup> Dépense au seul titre de la partie complémentaire des dépenses de santé

<sup>3</sup> Par la suite on parlera alternativement de « dépense moyenne par bénéficiaire » ou de « coût moyen CMU-C ».

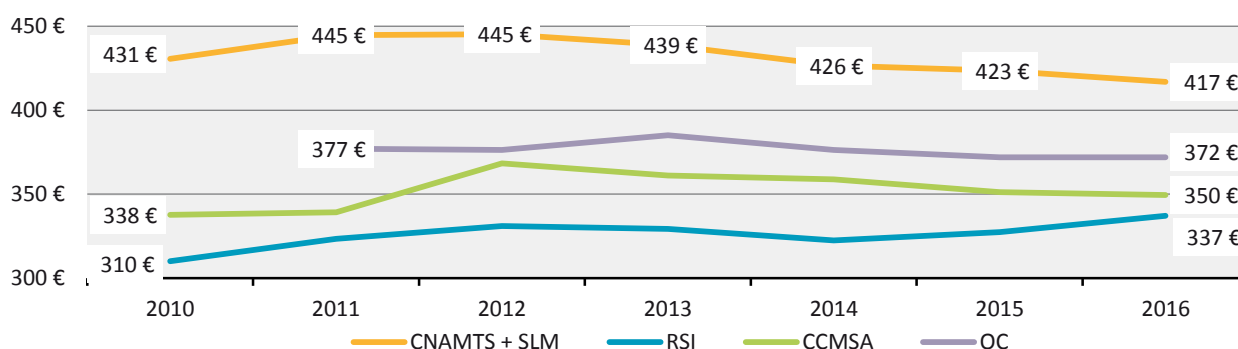
Le régime général concentre 81 % des effectifs et 83 % de la dépense, pour un coût moyen de 417 €, en baisse de 1,6 % par rapport à 2015.

Les organismes complémentaires pèsent pour 12 % des effectifs et 11 % de la dépense, pour un coût moyen prévisionnel de 372 €, identique à celui de 2015.

Le régime des indépendants représente 5 % des effectifs et 4 % de la dépense. Bien qu'en hausse de 3 %, son coût moyen de 337 € reste le plus faible.

Le régime agricole représente 2 % des effectifs et de la dépense, avec un coût moyen modéré (350 €), en léger retrait de -0,5 %.

Figure 1 – Dépense moyenne CMU-C en trésorerie, CNAMTS et SLM, RSI, CCMSA, OC, de 2010 à 2016, métropole et Dom



Données estimées – Source : CNAMTS + SLM, RSI, CCMSA, OC

### L'évolution spécifique de la dépense moyenne CMU-C par bénéficiaire

Depuis 2013, le coût moyen CMU-C au régime général évolue à la baisse. La trajectoire d'évolution de la dépense prise en charge pour la part CMU-C<sup>4</sup> est parallèle à celle de la dépense de l'ensemble du régime général, avec toutefois un rythme d'évolution pour la dépense CMU-C toujours inférieur à celui des dépenses en population générale.

Une comparaison de l'évolution du coût moyen CMU-C avec la dépense de soins de ville du régime général au titre du ticket modérateur confirme ce constat<sup>5</sup>.

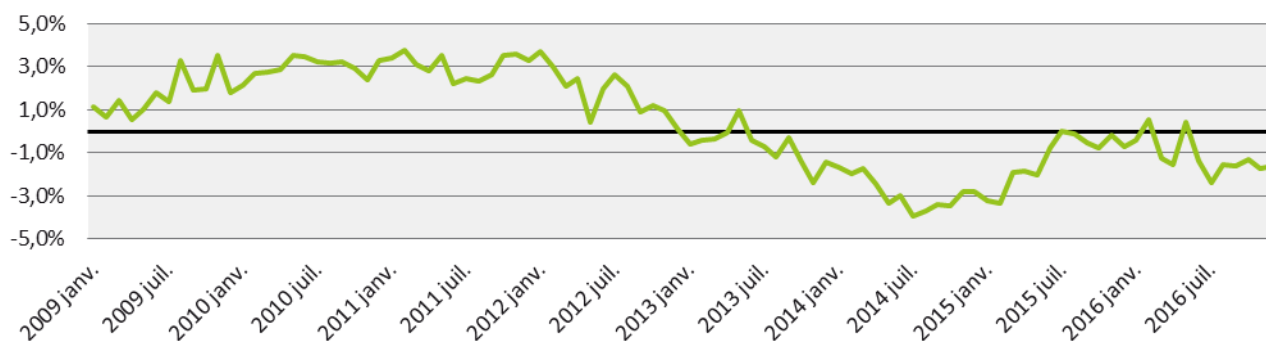
En 2016, alors que les dépenses dans le champ de l'ONDAM auraient progressé de 1,8%<sup>6</sup>, le coût moyen CMU-C a reculé de 1,1 % (tous gestionnaires de la CMU-C confondus).

<sup>4</sup> La part CMU-C, correspond aux dépenses prises en charge au-delà de la partie remboursée par l'assurance maladie obligatoire : la prise en charge du ticket modérateur pour les soins de ville et hospitaliers, du forfait journalier hospitalier, ainsi que la prise en charge de dépassements encadrés pour certains soins via le « forfait CMU-C » (paniers de soins dentaires, orthodontie, optique, audio-prothèse).

<sup>5</sup> Cf. page 49 et suivantes du rapport d'activité 2016 du Fonds CMU-C.

<sup>6</sup> Cf. avis du comité d'alerte n° 2017-1 sur le respect de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie

Figure 2 – Evolution de la dépense moyenne CMU-C, soins de ville, régime général, de 2009 à 2016. métropole et Dom



## 2. Enjeux et objet de la recherche

Le Fonds CMU-C prend en charge les dépenses de complémentaire santé des bénéficiaires de la CMU-C selon des modalités définies par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013. Les régimes et les organismes pour lesquels la dépense par bénéficiaire est inférieure à un forfait défini par arrêté (412 € en 2016) sont remboursés par le fonds sur la base de leur dépense en trésorerie réellement engagée. Les autres sont remboursés au montant forfaitaire. Le montant restant à charge pour la CNAMTS au-delà du forfait fait toutefois l'objet d'un versement complémentaire par le Fonds CMU-C.

La dépense CMU-C représente 88 % des charges du Fonds CMU-C. Le suivi et l'analyse de la dépense par bénéficiaire constitue ainsi un enjeu majeur, à la fois en termes de compréhension de l'exécution des dépenses, de diagnostic sur la soutenabilité financière des dispositifs d'aide à la complémentaire santé et de prévisions budgétaires<sup>7</sup>. Le Fonds CMU-C réalise notamment chaque trimestre un exercice technique de prévision pluriannuelle à un horizon de cinq ans qui intègre les dernières données disponibles relatives à l'évolution de l'assiette de la TSA, aux effectifs et au coût moyen de la CMU-C et de l'ACS.

**Le Fonds CMU-C souhaite disposer de travaux de recherche statistiques et économétriques afin de mieux comprendre l'évolution de la dépense totale et par bénéficiaire. L'objectif premier de la recherche sera d'explicitier les facteurs explicatifs de la baisse du coût moyen CMU-C au niveau macroéconomique, afin de comprendre l'évolution spécifique de ce coût par rapport à la dépense en population générale. Les travaux devront permettre d'identifier les paramètres pertinents à prendre en compte pour les exercices de prévision ; ils déboucheront sur des propositions de modèles de prévision et un outil de prévision utilisable par le Fonds CMU-C.**

**Dans un deuxième temps, une analyse statistique et économétrique de l'évolution du coût moyen CMU-C par département sera développée afin de mettre en évidence les spécificités territoriales et de caractériser la variabilité des évolutions entre territoires.**

<sup>7</sup> En particulier lors des grandes échéances suivantes : prévision loi de financement pour la sécurité sociale en septembre, établissement du budget initial du fonds pour l'année N+1 en novembre.

### 3. Méthodologie

La méthodologie devra être proposée et détaillée dans la réponse au présent appel à recherche. Elle devra au moins comporter :

#### ■ La constitution d'une base de données sur la CMU-C

Le prestataire devra construire une base de données avec les variables disponibles sur la CMU-C (fournis par le Fonds CMU-C) enrichies des données de la statistique publique. Cette base devra notamment comporter des séries temporelles de données avec la profondeur de champ la plus importante possible.

Les principales données collectées par le Fonds CMU-C sont précisées ci-dessous.

#### ■ La réalisation d'une analyse statistique et économétrique sur la dépense par bénéficiaire de la CMU-C

Les méthodes statistiques et économétriques envisagées devront être précisément décrites.

#### ■ Une proposition d'outil de prévision

À partir des paramètres explicatifs de l'évolution de la dépense CMU-C mis en évidence lors de l'analyse économétrique, un outil de prévision de la dépense moyenne de la CMU-C sera proposé.

► **Tableau 1 – Données du Fonds CMU-C**

Données mises en base concernant la CMU-C ou données contextuelles							
Lien avec la CMU-C	Type Donnée	Source	Date début	Temporalité	National	Département s	Détail
Oui	Effectifs	CNAMTS	31/01/2005	Mensuelle	Oui	Oui	Distinction gestion régime / gestion OC
Oui	Effectifs	RSI	31/01/2005	Mensuelle	Oui	Oui	Distinction gestion régime / gestion OC
Oui	Effectifs	CCMSA	31/01/2005	Mensuelle	Oui	Oui	Distinction gestion régime / gestion OC
Oui	Effectifs	SLM	31/01/2005	Trimestrielle	Oui	Oui à partir du 31/08/2009	Distinction gestion régime / gestion OC
Oui	Effectifs	Régimes spéciaux	31/01/2005	Trimestrielle	Oui	Non	Distinction gestion régime / gestion OC
Oui	Effectifs	CNAMTS	31/12/2008	Annuelle	Oui	Non	Age/Sexe Tranches de 5 ans
Oui	Effectifs	RSI	31/12/2013	Annuelle	Oui	Non	Age/Sexe Tranches de 5 ans
Oui	Effectifs	CCMSA	31/12/2013	Annuelle	Oui	Non	Age/Sexe Tranches de 5 ans
Oui	Dépenses	CNAMTS	31/01/2005	Mensuelle	Oui	Non	Ventilation par 15 postes de dépense
Oui	Dépenses	CNAMTS	31/12/2011	Annuelle	Oui	Oui	Ventilation par 15 postes de dépense
Oui	Dépenses	CNAMTS	31/01/2005	Mensuelle	Oui	Oui	Dépense hospitalière par compte comptable
Oui	Dépenses	RSI	31/01/2005	Mensuelle	Oui	Non	Ventilation par 15 postes de dépense
Oui	Dépenses	CCMSA	31/01/2005	Mensuelle	Oui	Non	Ventilation par 15 postes de dépense
Oui	Dépenses	SLM	31/01/2005	Trimestrielle			Ventilation par 15 postes de dépense
Oui	Dépenses	Régimes spéciaux	31/01/2005	Annuelle	Oui	Non	Ventilation par 15 postes de dépense
Oui	Dépenses	Organismes complémentaires	31/01/2005	Annuelle	Oui	Non	Ventilation par 15 postes de dépense
Oui	Effectifs	CNAMTS	31/01/2005	Mensuelle	Oui	Oui	Effectifs de la Cmu de base, puis de la PUMA
Non	Dépenses	CNAMTS	31/01/2009	Mensuelle	Oui	Non	Dépense de ville au régime général, 8 postes, RO, TM, dépassements

#### **4. Déroulement de la recherche**

---

La durée de la recherche est fixée à 8 mois à partir de la notification de la convention.

Une réunion préparatoire sera organisée dès la notification de la convention à l'équipe retenue.

La participation de l'équipe de recherche est requise, au minimum, lors de trois comités de pilotage.

L'équipe de recherche réalise les comptes rendus des comités de pilotage, ainsi que les restitutions.

#### **5. Budget global**

---

L'appel à projet est réalisé dans le cadre d'un marché à procédure adaptée. Le budget devra ainsi être inférieur au seuil d'une procédure formalisée.

#### **6. Critères de sélection du projet de recherche**

---

La réponse à l'appel à projet de recherche devra comporter les annexes au présent document dûment remplies. Un projet de recherche détaillé sera également fourni.

Le projet sera évalué selon les critères suivants :

- L'adéquation du projet aux besoins du Fonds CMU-C ;
- La méthodologie proposée ;
- Le planning détaillé des travaux ;
- Le profil de l'équipe ;
- Le budget associé au projet.

#### **7. Modalités de contractualisation**

---

Conformément à l'article 3 (alinéa 6) du code des marchés publics, le projet retenu fera l'objet d'une convention de recherche rédigée en français et établissant une copropriété des résultats entre le Fonds CMU-C et l'équipe soumissionnaire. Il pourra faire l'objet d'un cofinancement de la recherche. Dans ce cas, les équipes soumissionnaires devront proposer un cofinancement strictement conforme à l'annexe financière (Annexe 3).

## **ANNEXE 1 : RÉSUMÉ DU PROJET DE RECHERCHE**

Titre de la recherche présentée :

Objet :

Méthodologie et démarche proposée :

Durée et calendrier :

Coût du projet :

## **ANNEXE 2 : PRESENTATION DE LA STRUCTURE REpondANTE ET DE L'ÉQUIPE PROJET**

Titre de l'étude présentée :

### **Structure répondante (différente de la structure de rattachement s'il s'agit d'un laboratoire de recherche)**

Nom :

Adresse complète :

Téléphone :

Fax :

Mail :

Nom du directeur :

Nom et qualité du responsable scientifique de la recherche :

### **Structure de rattachement (organisme cocontractant)**

Nom :

Adresse complète :

Téléphone :

Fax :

Mail :

Nom et qualité de la personne ayant la délégation de signature :

Forme juridique :

N° SIRET :

Code APE :

Coordonnées bancaires :



### ANNEXE 3 : PRESENTATION DETAILLEE DU COÛT DE LA RECHERCHE

La présentation détaillée du coût de la recherche doit être réalisée obligatoirement selon le modèle suivant. Les tableaux peuvent être adaptés aux spécificités du projet sous réserve du respect des règles exposées dans le préambule. Cette annexe comprend trois parties.

#### Ière PARTIE : FINANCEMENT DEMANDÉ À L'ADMINISTRATION

I- **Rémunérations** (détaillées par travaux rémunérés et par type de qualification en fonction du temps de recherche consacré par chaque membre de l'équipe au projet, **hors personnel permanent**).

	Tâche 1	Tâche 2	Tâche n
Intitulé			
Nombre de personnes (par type de qualification)			
Coût horaire charges comprises			
Temps de travail rémunéré (nb. de mois et nb. d'heures par mois)			
Total			

Coût total des rémunérations (I) :

II- **Frais de mission (détaillés par mission)**

	Mission 1	Mission 2	Mission n
Intitulé (objet, lieu et nb. de jours)			
Frais de déplacement (nb. De personnes x coût unitaire)			
Frais d'hébergement et de restauration (nb. de jours x nb. de personnes x coût journalier moyen estimé (hôtel et/ou repas)			
Total			

Coût total des frais de mission (II) :

III- **Frais de fonctionnement** (Dans la limite de 50 % du coût total de la recherche. Indiquer les détails justificatifs. Les coûts à indiquer sont réels ou à défaut estimatifs).

- documentation : coût unitaire x quantités avec le nom ou type d'ouvrage
- transcription d'entretiens : coût unitaire x nombre d'entretiens ;
- traduction : coût du rapport ou de la page x quantité
- frais postaux : coût forfaitaire justifié
- achat de petit matériel informatique : coût unitaire xx quantités avec type de matériel ou nom du logiciel (**l'administration ne finance pas l'achat d'ordinateur**) - reprographie : coût forfaitaire justifié
- télécommunications : coût forfaitaire justifié
- frais de secrétariat (**hors personnel**) : coût forfaitaire justifié
- autres (à préciser)

Coût total des frais de fonctionnement (III) :

IV- **Total des coûts (I + II + III) :** \_\_\_\_\_ **€ H.T.** \_\_\_\_\_

V- **Frais généraux** (ne peuvent être supérieurs à 10 % du total des coûts I + II + III) : \_\_\_\_\_ **€ H.T.**

Coût total hors taxes du financement demandé à l'administration : **€ H.T.**

## IIème PARTIE : COFINANCEMENT PROPOSÉ PAR LE CANDIDAT

I- **Rémunérations** (détaillées par travaux rémunérés et par type de qualification en fonction du temps de recherche consacré par chaque membre de l'équipe au projet, **personnel permanent**)

	Tâche 1	Tâche 2	Tâche n
Intitulé			
Nombre de personnes (par type de qualification)			
Coût horaire charges comprises			
Temps de travail rémunéré (nb. de mois et nb. d'heures par mois)			
Total			

Coût total des rémunérations (I) :

II- **Autres** (à détailler)

**Montant HT du financement pris en charge par le candidat : € H.T.**

**IIIème PARTIE : COÛT TOTAL HT DU PROJET DE RECHERCHE € H.T**

\_\_\_\_\_ € H.T.

**Répartition du financement entre le montant de l'administration et le montant candidat :**

Administration : %

Candidat : %

Précisions éventuelles :

**Application de la TVA au montant demandé à l'administration** (sauf si le candidat n'est pas soumis à la TVA, auquel cas joindre au dossier le certificat d'exonération fiscale) :

Montant HT :

**TVA à 20 %**

Montant TTC :